

# PROCES - VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LUTRY

Séance du samedi 6 décembre 2003

Présidence de M. Roland Dumas, président

La séance est convoquée à 15h.00

Y compris le Président, 70 Conseillères et Conseillers répondent à l'appel.

Excusés : Mmes Marie-Hélène Groux, Nathalie Gavin,  
MM. Pascal Barone, Christian Paschoud, Dan Bally, Jean-Pierre Ceppi, André  
Christinat, Olivier Coste, Pascal Métraux, Félix Paschoud, Sébastien Rod, Philippe  
Sordet, Philippe Steiner, Pascal Thibaud.  
Absent : M. Nicolas Staehli

Le quorum étant atteint, **le Président** déclare la séance ouverte et implore la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée.

## ORDRE DU JOUR

### 1. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 3 NOVEMBRE 2003

**M. André Kudelski** demande la modification suivante :

p. 6 Communication municipale No 449

*Aménagement d'un parking à l'Est du Bourg*

"Pour M. André Kudelski, ce sont des fonds privés qui devraient financer le futur parking. Il ne devrait pas y avoir de tarifs préférentiels pour les personnes qui habitent à proximité, les prix doivent être ceux du marché" Il convient de lire : "Il ne devrait pas y avoir de tarifs préférentiels pour *les Lutryens* qui habitent à proximité".

**M. Gaston Asper** apporte des précisions et des corrections quant au point 7 pp. 2 et 3.

(Modifications à apporter au Règlement du Conseil communal pour le rendre conforme à la nouvelle Constitution cantonale.)

- "Seules des dispositions prévoyant l'incompatibilité entre les membres d'une autorité délibérante et les membres d'une autorité exécutive d'une commune sont directement applicables. *Celles-ci ne concernent en principe que les Conseils généraux, ainsi que, dès le 1er janvier 2004, les droits de vote et d'éligibilité des étrangers au niveau communal. Nos articles 3 (via la référence à l'art. 5 LEDP, qui a été modifié / adopté le 02.07.03) et 6 (directement) répondent déjà à ces mesures.*"

**N.B.** Ce n'est pas notre article 13 qui est concerné par l'art. Cst 143 mais bien notre art. 6.

- "La présente législature est prolongée de 6 mois et se termine le 30 juin 2006; les mandats *valables pour la législature sont donc aussi prolongés de 6 mois.*

*Le moment venu, il sera proposé au Conseil d'également prolonger de 6 mois les mandats valables 1 année*".

- "M. Bernard Hagin propose de saisir l'occasion des futures modifications du Règlement pour simplifier le document et, ainsi, le rendre moins volumineux.

*M. Gaston Asper rappelle alors que l'épaisseur du règlement est due aux annexes, composées des règlements des différentes commissions permanentes et d'un rappel de quelques dispositions législatives cantonales, ce qui évite d'avoir plusieurs documents à consulter".*

Le procès-verbal est ensuite adopté sans avis contraire.

## 2. COMMUNICATIONS DU BUREAU

**Le Président** remercie toutes les personnes qui ont travaillé lors des deux derniers week-ends de votations.

Il lit la lettre de Mme Yvane Vuilleumier, datée du 1er décembre 2003, qui déplore que les feux récemment installés à l'angle Orzens - Les Pâles ne suffisent pas à protéger les enfants. En effet, ils ne sont pas respectés par les automobilistes. Les parents demandent le retour de la patrouilleuse, afin d'éviter un drame.

## 3. DEPOT DE MOTIONS

Aucune motion n'est déposée.

## 4. PREAVIS MUNICIPAL N° 1076/03 CONCERNANT LES AGREGATIONS A LA BOURGEOISIE DE LUTRY - 2ème SEMESTRE

**Mme Carol Gay** (présidente-rapporteuse radicale) lit le rapport de la commission, d'où il ressort que les candidats respectent les conditions légales, qu'ils sont bien intégrés et adaptés à nos moeurs, us et coutumes.

La discussion n'est pas utilisée, elle est close.

Sous réserve de l'accomplissement par les intéressés de toutes les formalités légales dans un délai de trois ans, **le Conseil communal décide d'autoriser la Municipalité à passer acte d'admission à la bourgeoisie de Lutry des personnes étrangères ci-après :**

**RODITI Filippo Moïse, né le 25 septembre 1953,**  
**son épouse Anne Marie Colette, née le 3 février 1957,**  
**ainsi que ses enfants Denis Jonathan, né le 22 juillet 1986 et Vincent David, né le 29 janvier 1989**

par 69 voix contre 1, sur 70 bulletins rentrés

**MOLASCHI Dario, né le 2 mars 1937**  
**son épouse Teresa Marta, née le 3 octobre 1938**

par 69 voix contre 1, sur 70 bulletins rentrés

## 5. PREAVIS MUNICIPAL N° 1074/03 CONCERNANT LES CREDITS SUPPLEMENTAIRES AU BUDGET 2003 DE LA BOURSE COMMUNALE ET DES SERVICES INDUSTRIELS

Au pupitre, **M. Christophe Gessner, président libéral de la Commission des finances,** rappelle que l'ensemble des crédits supplémentaires demandés se monte à fr. 348'000.-, ce qui

représente 0,54 % du budget communal. La commission unanime propose au Conseil d'adopter les conclusions du préavis.

**Le Président** ouvre la discussion.

p.4 B 350.3141.12 **M. Adalbert Martin** conteste la somme de fr. 17'000.- car, à ses yeux, la réfection de la toiture du bâtiment ne présente pas un caractère d'urgence.

**Mme Aude Savoy**, conseillère municipale, lui répond que, au contraire, la moitié des tuiles sont cassées, qu'elles n'ont plus de talon et ne tiennent plus sur le lattage. Il fallait donc réparer le toit sans attendre.

p.2 B 117 3141 **M. André Kudelski** désire connaître l'âge de la chaudière à gaz qui a été remplacée et quel est l'impact écologique du remplacement prématuré d'une telle chaudière. Selon **Mme Aude Savoy**, une fuite irréparable s'est produite dans la chaudière, vieille d'une quinzaine d'années. Le constructeur a pris la moitié des frais de remplacement à sa charge. La question d'un changement de type d'installation ne s'est pas posée.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

**L'assemblée adopte les conclusions du préavis à une évidente majorité, avec 2 avis contraires et 3 abstentions, à savoir :**

**accorder les crédits supplémentaires demandés au budget de l'année 2003 de la Bourse communale et des Services industriels, soit :**

#### **BOURSE COMMUNALE**

- |  |                              |
|--|------------------------------|
| 1. Comptes de fonctionnement budgétaires | <b><u>Fr. 288'000.--</u></b> |
| 2. Comptes d'investissements du bilan    | <b><u>Fr. 60'000.--</u></b>  |

#### **SERVICES INDUSTRIELS**

- |  |                             |
|--|-----------------------------|
| 1. Comptes de fonctionnement budgétaires | <b><u>Fr. 60'000.--</u></b> |
|--|-----------------------------|

#### **6. PREAVIS MUNICIPAL N° 1075/03 CONCERNANT LE BUDGET 2004 DE LA BOURSE COMMUNALE ET DES SERVICES INDUSTRIELS**

En préambule, **M. Christophe Gessner** indique que la commission des finances s'est penchée tout particulièrement sur la politique salariale de la Commune et sur la politique des amortissements. Elle s'est attachée à la recherche d'économies, elle a posé beaucoup de questions, considérant que rien n'est définitif dans l'établissement d'un budget. Cependant c'est un fait que la part cantonale, sur laquelle nous n'avons aucune influence, reste toujours à un peu plus de 54 % malgré la bascule, que la facture sociale subit un accroissement net (après la correction de 45 à 50 % de la participation des communes) de fr. 1'560'000.-, soit environ 12 %. La facture des TL prend aussi l'ascenseur s'élevant à fr. 1'973'000.- (+ fr. 390'000.- par rapport aux comptes 2002), soit 24 %.

En 2004, la commission des finances, en collaboration avec la Municipalité, devra réfléchir à la politique des amortissements; il s'agit de cerner au plus près les besoins d'autofinancement

de la Bourse communale pour les années à venir par rapport aux investissements présents et futurs.

**Le Président** remercie M. Christophe Gessner et ouvre la discussion sur le budget, qui est passé en revue chapitre par chapitre.

#### BOURSE COMMUNALE APERCU DU BUDGET 2004

p.5 **M. André Kudelski** désire un complément d'information sur les effets de la bascule des impôts en cas de hausse ou de baisse des rentrées fiscales à taux d'impôt constant. S'il s'avère que, suite à l'adoption du système annuel de déclaration, il y a une hausse des revenus fiscaux, est-ce que l'argent qui passe au niveau de la bascule permettra aussi d'alléger un certain nombre d'autres éléments au niveau de la Commune ? Sachant que, jusqu'à présent, une part plus importante des revenus fiscaux venait directement chez nous, la différence en positif restait dans notre caisse, qu'en sera-t-il à l'avenir ?

De l'avis de **M. Christophe Gessner**, il ne peut y avoir de réponse précise. Le seul espoir que nous ayons quant à une amélioration des recettes fiscales globales, c'est qu'elle ait une incidence sur les finances cantonales, et donc qu'elle entraîne une répercussion moins lourde du report de charges du Canton sur les communes. Mais il est clair que, si les revenus augmentent globalement, la Commune ne bénéficiera pas d'un bonus en fonction de la bascule.

#### ADMINISTRATION GENERALE

p.22 161.36.58 **M. Christian van Singer** conteste le bien-fondé de la subvention de fr. 30'000. à Montreux-Vevey Tourisme. La plupart des hôtes de Lutry nous sont envoyés par Lausanne, il est donc inutile de soutenir Montreux-Vevey Tourisme. D'autant plus que cet organisme ne comporte pas la mention de Lavaux.

**M. Pierre-Alexandre Schlaeppli**, conseiller municipal, informe le Conseil que l'ATL (Association du tourisme de Lavaux) a été dissoute, en accord avec toutes les communes de Lavaux. Lutry contribuait à cet organisme semi-professionnel à hauteur de fr. 14'000.-. Dès l'année prochaine, la nouvelle entité, qui s'appellera Montreux-Vevey-Lavaux Tourisme, s'occupera du développement touristique de la région de manière professionnelle, c'est-à-dire mieux ciblée, plus cohérente et plus suivie.

La somme de fr. 16'000.- supplémentaires démontre la volonté de la commune de Lutry d'être intégrée dans la politique économique et touristique du district de Lavaux. Elle représente un bon investissement. Nous continuons par ailleurs à soutenir Lausanne Tourisme.

**M. Willy Blondel**, Syndic, ajoute que la participation de Lutry, la plus grande commune de Lavaux, est une condition sine qua non pour permettre l'intégration des autres communes à Vevey-Montreux-Lavaux Tourisme; en accordant cette subvention, Lutry se montre solidaire des plus petites communes.

En l'absence d'une réponse précise, notamment sur le pourcentage de touristes envoyés par Lausanne et de touristes envoyés par Montreux, **M. Christian van Singer** dépose

#### **l'amendement suivant :**

**-le poste 161.3658 01 passe de fr. 67'000.- à fr. 51'000.- en portant la cotisation MVT de fr. 30'000.- à fr. 14'000.-**

**M. André Kudelski** soutient la cotisation à MVT, étant donné que Montreux est plus connu que Lausanne au niveau international.

p.24 171.3189 **M. Pierre Bonjour** dépose **l'amendement suivant** :  
**-faire passer le montant des honoraires de surveillance de la plage de fr. 35'000.- à fr. 20'000.-.** Il lui semble qu'il est possible de mieux cibler l'intervention de la société de surveillance.

p.24 171.4271 **Mme Rose-Marie Notz** désire connaître la raison et le montant de l'augmentation du loyer de la buvette de la plage à partir de janvier 2004.

#### FINANCES

p.28 211.3180 Au nom du groupe des Verts, **M. Christian van Singer** regrette la baisse du subside pour la promotion des économies d'énergie de fr. 5'000.- par rapport au budget 2003. Il constate par ailleurs que la baisse des tarifs amène des économies de fr. 35'000.-. Or, il ne suffit pas de baisser les tarifs des usagers, il faut aussi, pour une politique à long terme, prendre des mesures qui facilitent la tâche des usagers qui veulent diminuer leur consommation.

Il souhaite qu'une somme de fr. 10'000.- supplémentaires soit affectée à la promotion des économies d'énergie sous la forme d'installations concrètes.

**Il dépose l'amendement suivant :**  
**-le poste 211 passe de fr. 25'000.- à 35'000.-.**

**M. Guy-Philippe Bolay**, conseiller municipal, signale que le compte 211.3180.02 a été augmenté de fr. 5'000.- en vue de l'installation de différents compteurs dans les bâtiments communaux. La formation et la sensibilisation du personnel (les concierges) continuent, de même que la mise en place de différents outils d'analyse de mesures pour améliorer le chauffage dans différents bâtiments.

Des actions auprès du grand public ne sont en revanche pas prévues, elles nécessiteraient des montants bien supérieurs.

p.54 45 **M. André Kudelski** propose d'indexer à l'avenir la taxe de l'enlèvement et de l'élimination des ordures ménagères sur le prix de l'assurance incendie, étant donné que certains citoyens habitant la commune ne paient pas forcément leur impôt sur le revenu à Lutry, alors qu'ils produisent des ordures sur Lutry. Une telle méthode permettrait d'éviter ce type d'anomalie.

Pour **M. Willy Blondel**, cette proposition est prématurée; la problématique des déchets et du pollueur-payeur est en discussion au Grand Conseil. Nous serons soumis aux règlements édictés par le Canton en application de la nouvelle loi fédérale.

**M. André Kudelski** estime que l'état des finances communales ne permet pas d'attendre et qu'une décision devrait être prise sans tarder.

#### ADMINISTRATION DES ECOLES

p.63 502.3141 05 **M. Lucien Chamorel** trouve exagérés les montants de fr. 4'000.- pour 3 fenêtres dans l'ancienne laiterie, fr. 3'000.- pour la remise en état de la cheminée et fr. 8'000.- pour l'isolation du plafond et des murs intérieurs. Ceci, semble-t-il, en vue de la création d'un laboratoire photographique. Ces sommes seraient mieux utilisées pour l'entretien et le maintien du collège d'Escherins.

Pour **Mme Aude Savoy**, les seules informations sûres sont les suivantes : ces locaux resteront affectés à des utilisations scolaires, mais les élèves fréquentant la classe d'Escherins iront à Corsy. Les 3 locaux d'Escherins seront utilisés par tous les élèves, qui, par conséquent, profiteront tous de cet environnement naturel.

**M. Claude Weber** approuve le projet de la Municipalité d'affecter tout le site d'Escherins à des activités en rapport avec la nature. Cette nouvelle situation demande de la part des enseignants un projet pédagogique. Il y a une complémentarité entre des recherches qui peuvent être faites au moyen de microscopes dans la salle d'Escherins proprement dite, et des photos prises et développées dans l'ancienne laiterie.

POLICE

pp. 76/77 611.3111 **M. Christian van Singer** s'insurge, d'une part, contre l'achat d'une trieuse à monnaie et mise en rouleaux, étant donné que la Commune est cliente de la BCV et d'autre part, contre la manie des études excessives.

**Il dépose les amendements suivants :**

**réduire le poste 611.3111 de fr. 22'000.- à fr. 7'000.- en supprimant l'achat d'une trieuse.**

**faire passer le poste 611.3185 de fr. 35'000.- à fr. 20'000.- en limitant les études et analyses concernant Police 2000.**

TABLEAU DES CHARGES PAR NATURE  
AUTORITES ET PERSONNEL

p.88 **M. Denis Aguet** se réfère au rapport du président de la Commission des finances au point 7.1 qui dit : "Le budget 2004 ne prévoit pas d'adaptation de la masse salariale". Il désire savoir si la Municipalité applique l'art 42 du Règlement du personnel. Celui-ci prévoit une annuité qui représente le dixième de la marge existant entre le minimum et le maximum d'une classe. Le personnel sera-t-il augmenté conformément au Règlement ?

**M. Jacques-André Conne**, conseiller municipal, déclare que le personnel bénéficiera, comme chaque année, des augmentations statutaires annuelles, décidées de cas en cas, en fonction des entretiens d'appréciation que chaque chef de service mène avec les employés concernés. D'autre part, une indexation de 1,5 % de la masse salariale est prévue dans le budget, cependant ce montant pourrait être réduit si la situation l'exige.

Selon **M. Willy Blondel**, la Municipalité n'applique pas l'art. 42. Il annonce que le nouveau statut du personnel sera soumis au Conseil au cours de l'année prochaine, il permettra de résoudre les questions de politique salariale.

DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENTS

p.109 439 **M. Adalbert Martin** souhaite supprimer la somme de fr. 200'000.- prévue en 2004 pour la création d'un parking souterrain à l'Est du Bourg. En effet, ce parking fera l'objet d'un préavis qui sera peut-être refusé ou suscitera peut-être un référendum.

**M. Willy Blondel** engage M. Martin à intervenir à nouveau en mars 2004, date à laquelle le préavis sera présenté au Conseil.

Porte-parole du groupe des Verts, **M. Christian van Singer** exhorte la Municipalité à n'engager aucune dépense avant que le Conseil communal ne se soit prononcé sur le projet.

**M. Christophe Gessner** précise : la somme de fr. 200'000.- prévue pour 2004 dans le cadre du projet de parking doit aussi être avalisée par le Conseil en mars prochain. Jusqu'à cette date, la Municipalité ne peut engager des dépenses que dans la limite des compétences qui lui ont été déléguées

Pour **M. Bernard Hagin**, lors d'une première étape, il est utile de dépenser un crédit raisonnable qui permette de clarifier les besoins et les exigences de la Commune et de venir devant le Conseil avec des idées claires. Il s'agit de ne pas répéter les erreurs commises lors du premier projet refusé il y a environ 15 ans.

**M. Lucien Chamorel** appuie la remarque préliminaire de la Commission des finances concernant les amortissements. Il donne l'exemple suivant p. 108 :

point 179 La transformation et l'agrandissement du bâtiment du Sauvetage nécessitent un crédit de fr. 281'000.- qui sera amorti dans sa totalité la même année.

Il en a été de même pour le collège de Corsy. 24 mio ont été amortis en moins de 10 ans. Les amortissements de bâtiments construits pour plusieurs générations peuvent être étalés dans le temps. Si cette politique avait été appliquée, nous aurions pu bénéficier d'une baisse du taux d'impôt.

**M. André Kudelski** confirme que la tendance actuelle est d'amortir en fonction de la durée de vie réelle des biens.

En manière de conclusion, vu que le budget est très serré, il enjoint la Municipalité d'être très attentive aux dépenses. Il convient aussi de réfléchir à la valeur locative effective de l'ensemble du patrimoine communal et, le cas échéant, de fixer les loyers en fonction des prix pratiqués sur le marché.

Pour appuyer cette remarque, **M. Christophe Gessner** relit le paragraphe du rapport concernant la capacité d'autofinancement, point 6 : "il appartiendra à la Municipalité de mener une politique financière prudente et au Conseil communal de veiller à la nécessité des dépenses qu'il votera, que ce soit via les budgets ou les préavis municipaux, ainsi que des demandes de part et d'autre présentées au Conseil."

## SERVICES INDUSTRIELS

Concernant l'ensemble du budget présenté, **M. Christian van Singer** admet qu'il peut paraître réjouissant, car la situation est saine. Néanmoins, pour le groupe des Verts, il manque un élément important, à savoir l'incitation en faveur des énergies renouvelables et de l'utilisation efficace de l'énergie, alors que d'autres services industriels et d'autres communes font de la promotion, mettent sur pied des concours (de la meilleure installation solaire, par exemple). A Lutry, rien ne se passe malgré les demandes réitérées du groupe des Verts.

Par conséquent, le groupe s'abstiendra au moment du vote sur le budget des SI.

**M. Guy-Philippe Bolay** rappelle que le peuple s'est prononcé plusieurs fois contre les taxes sur l'énergie. Le but de la Municipalité, c'est de mettre à disposition du public un service de qualité. Des travaux ont été entrepris pour remettre à jour tout le réseau d'eau et d'électricité. Nous possédons de ce fait un réseau extrêmement moderne et totalement amorti. Le jour où le marché de l'électricité sera libéralisé, nous aurons le choix, nous pourrions décider si nous voulons garder notre service public tel qu'il est aujourd'hui.

La Municipalité a offert à ses clients de l'énergie verte, c'est-à-dire photovoltaïque. Les kWh solaires qui ont été souscrits vont être facturés très prochainement, si ce n'est pas déjà fait. La Municipalité n'est pas inactive, elle collabore avec son partenaire, les SI de Lausanne, et participe à leurs actions.

**M. Eric Bonjour** regrette que les clients qui ont souscrit à l'énergie verte n'aient reçu aucune information quant au suivi de cette innovation.

**M. Guy-Philippe Bolay** prend acte et annonce que, les discussions avec les fournisseurs étant bien avancées, l'information va suivre.

SERVICE DE L'ELECTRICITE  
FINANCES

pp 126-127 820. 3162 **M. Eric Kaiser** constate que la redevance communale n'est plus perçue "exceptionnellement". C'est devenu une habitude. Par contre, l'argument invoqué p. 141 et p. 105, c'est-à-dire, "l'utilisation du domaine public" ne lui paraît pas justifié. Si c'était le cas, la Commune devrait aussi percevoir une redevance annuelle pour des lignes de téléphone, les câbles de tv, le passage des eaux claires et usées. Pour l'année prochaine, il demande que cette redevance soit supprimée. Car, en réalité, c'est un impôt destiné à renflouer la caisse communale.

BUDGET D'EXPLOITATION

p.141 "le résultat projeté devrait permettre de procéder à des amortissements et attributions aux réserves pour un montant de fr. 730'000.-" A la lecture de cette information, **M. Eric Bonjour** souhaite modifier une phrase au point 8.3 du rapport de la commission des finances : "les dépenses d'investissements sont budgétisées à fr. 770'000.- et sont **financées en grande partie** par l'autofinancement" en lieu et place de "sont couvertes par l'autofinancement".

STRUCTURE DU PRIX DE VENTE D'UN M3 D'EAU.

**M. André Kudelski** souhaite qu'un moyen soit trouvé pour diminuer les frais administratifs inhérents à l'achat de l'eau.

La discussion est ouverte sur le budget en général et sur les divers amendements déposés.

Au sujet de la demande de diminution de la cotisation à MVT, **M. Christophe Gessner** insiste sur le fait que la participation de Lutry à cet organisme débute en janvier 2004. Ce n'est donc qu'à partir de l'année prochaine que nous pourrons évaluer les résultats de cette nouvelle association, sur la fréquentation de l'hôtel du Rivage, par exemple.

En réponse à la question de Mme Rose-Marie Notz, il indique que le bail de la buvette de la plage arrivait à échéance, qu'il a été renégocié en relation avec le chiffre d'affaires de la buvette.

**M. Jacques-André Conne** ajoute que l'ancien bail était de fr. 9'000.- par an. Le nouveau bail est de fr. 24'000.- par an, plus 6 % sur le chiffre d'affaires dépassant les fr. 24'000.-.

Au sujet de l' amendement qui concerne la surveillance de la plage, **Mme Aude Savoy** affirme que la surveillance est efficace. Les problèmes d'incivilités, de nuisances, de débordements ont été résolus grâce à la présence du surveillant. Les besoins ont été bien ciblés, puisque les frais, qui se montaient à fr. 35'000.- en 2001 seront de moins de fr. 30'000.- en 2003.

La Municipalité a prévu l'achat d'une trieuse. Le garde-parcs, M. Belin manipule la somme de fr. 120'000.- de monnaie par année. Les horodateurs contiennent aussi des euros et des jetons. Il doit trier toute la monnaie pour récupérer les euros et les jetons. La banque ne fait pas ce travail.

Concernant les études, il est vrai que celle qui a trait au diagnostic de la sécurité coûtera fr. 1,50 par habitant, nous souhaiterions nous en passer, mais elle nous est imposée par l'Etat.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close, le Président passe au vote sur les amendements.

**L'amendement van Singer sur Montreux-Vevey-Lavaux Tourisme est refusé à une évidente majorité (6 voix pour, 5 abstentions).**

**L'amendement Pierre Bonjour sur la surveillance de la plage est refusé (8 voix pour, 4 abstentions).**

**L'amendement van Singer sur la promotion des énergies renouvelables est refusé (13 voix pour, 10 abstentions).**

**L'amendement van Singer sur l'achat d'une trieuse est refusé (28 voix contre, 24 voix pour, 14 abstentions).**

**L'amendement van Singer sur les études en relation avec Police 2000 est refusé (19 voix pour, 8 abstentions).**

**Les conclusions du préavis sont votées séparément.**

### **1. Le budget 2004 de la Bourse communale**

- Revenus de fonctionnement		Fr. 40'941'000.-
- Charges de fonctionnement	Fr. 43'787'000.-	
- Attribution à des comptes d'amortissements	Fr. 1'954'000.-	
- Attribution à des comptes de réserves	Fr. 130'000.-	
- Résultat - Excédent de dépenses		Fr. 4'930'000.-
	<hr/>	<hr/>
<b>Sommes égales</b>	<b>Fr. 45'871'000.-</b>	<b>Fr. 45'871' 000.-</b>
	<hr/> <hr/>	<hr/> <hr/>

**Le budget 2004 de la Bourse communale est adopté à l'unanimité. (8 abstentions)**

### **2. Le budget 2004 des Services industriels**

- <i>Revenus de fonctionnement</i>		
- Service des Eaux		Fr. 2'374'000.-
- Service de l'Electricité		Fr. 8'945'000.-
- <i>Charges de fonctionnement</i>		
- Service des Eaux	Fr. 2'343'000.-	
- Service de l'Electricité	Fr. 8'215'000.-	

<b>Total comptes de fonctionnement</b>	<b>Fr. 10'558'000.-</b>	<b>Fr. 11'319'000.-</b>
Attribution à des compte		
- d'amortissements	Fr. 419'000.-	
- de réserves	Fr. 342'000.-	
	<hr/>	<hr/>
<b>Total charges et revenus</b>	<b>Fr. 11'319'000.-</b>	<b>Fr. 11'319'000.-</b>
Imputations internes		
Administration des S.I.	Fr. 2'315'000.-	Fr. 2'315'000.-
	<hr/>	<hr/>
<b>Sommes égales</b>	<b>Fr. 13'643'000.-</b>	<b>Fr. 13'643'000.-</b>
	<hr/> <hr/>	<hr/> <hr/>

**Le budget 2004 des SI est adopté à une évidente majorité (1 voix contre, 15 abstentions)**

3. d'accorder les crédits nécessaires au financement des dépenses d'investissements ordinaires :

**- de la Bourse communale de Fr. 1'319'000.-**

**Les crédits sont acceptés à l'unanimité (8 abstentions).**

4. d'accorder une enveloppe budgétaire pour des crédits d'investissements (EB.ORD/2003) concernant des travaux à caractère conventionnel pour le renouvellement et l'extension simple des réseaux existants :

<b>de l'épuration des eaux</b>	<b>Fr. 500'000.-</b>
<b>du Service des eaux</b>	<b>Fr. 765'000.-</b>
<b>du Service de l'électricité</b>	<b>Fr. 885'000.-</b>
<b>de l'éclairage public</b>	<b>Fr. 0.-</b>

**L'enveloppe budgétaire est acceptée à l'unanimité (9 abstentions).**

**M. Willy Blondel** remercie le Conseil pour la confiance qu'il témoigne à la Municipalité. Il remercie aussi M. le Municipal des finances, le Président et les membres de la commission des finances, MM. Pierre Rossier et Yvan Leiser pour tout le travail accompli dans une période difficile.

\*\*\*

Indemnités attribuées au Syndic et aux membres de la Municipalité,  
indemnités annuelles du bureau et des membres du Conseil, de la secrétaire

et du secrétaire suppléant, ainsi que des membres des commissions relevant du Conseil.

**M. Christophe Gessner** indique que la Municipalité n'a pas présenté de préavis concernant les indemnités du Syndic et des membres de la Municipalité. D'autre part, la commission des finances ne souhaite pas apporter de modifications aux indemnités du bureau et des membres du Conseil, de la secrétaire et des membres des commissions. Les indemnités ne subissent donc aucun changement et se présentent comme suit :

1. Indemnités pour :	- le Président du Conseil communal	Fr.	5'000.-
	- le secrétariat du Conseil communal,	Fr.	12'000.-
	- les présidents des commissions relevant du Conseil et par séance	Fr.	80.-
	- les présidents des sous-commissions des commissions des finances et de gestion	Fr.	40.
	- les membres des commissions relevant du Conseil et par séance de commission	Fr.	30.-
	- les membres du Conseil communal et par séance du Conseil	Fr.	10.-
	- les responsables des bureaux de vote, par assemblée de Commune	Fr.	100.-
	- les scrutateurs élus par le Conseil communal, par assemblée de Commune	Fr.	30.-
2. Rétributions et frais pour	- le Syndic	Fr.	66'000.-
	forfait pour les frais de représentations	Fr.	8'000.-
	- les municipaux (individuellement)	Fr.	40'000.-
	forfait pour les frais de représentations	Fr.	4'000.-

## 7. ELECTION DU BUREAU DU CONSEIL POUR L'AN 2004

Avec l'accord du Conseil, les élections ont lieu à mains levées.

### Election du Président

**M. Lucien Chamorel, libéral, est élu à l'unanimité.**

### Election du 1er Vice-président

**Mme Claire Glauser, socialiste, est élue à l'unanimité.**

### Election du 2ème Vice-président

**M. Michel Monod, radical, est élu à l'unanimité. (5 abstentions)**

### Election de 2 scrutateurs

**M. Christian Lanzrein, les Verts, est élu à l'unanimité**

**M. Ludovic Paschoud, radical, est élu à l'unanimité (3 abstentions)**

### Election de 2 scrutateurs suppléants

**Mme Françoise Gretillat, indépendante de gauche, est élue à l'unanimité**

**M. Olivier Rodieux, libéral, est élu à l'unanimité**

## 8. ELECTION DE LA COMMISSION DE GESTION ET DE SON PRESIDENT

Les différents groupes présentent leurs candidats. Il y a 11 candidatures pour 11 postes à pourvoir. Le vote a lieu à mains levées. Sont élus :

pour le groupe radical : **MM. Alexandre Crisinel, Charles Monod, Ludovic Paschoud, Philippe Pilet**  
 pour le groupe libéral : **Mme Claude Yechouroun, MM. Pascal Barone, Erich Kaiser**  
 pour le groupe socialiste : **Mme Barbara Roulet, M. Claude Weber**  
 pour le groupe des Verts : **Mme Catherine Rollandin**  
 pour le groupe UDC : **M. Adalbert Martin**

Les candidats sont élus à une évidente majorité, il y a 11 abstentions.

#### Election du Président

**M. Lucien Chamorel**, au nom des libéraux, présente la candidature de **M. Erich Kaiser**. Il est élu à l'unanimité (3 abstentions)

#### 9. COMMUNICATIONS MUNICIPALES

*No 452/2003 Rapport de police*

*No 453/2003 Dates des séances du Conseil communal en 2004*

#### Dépôt de préavis

*Préavis municipal concernant l'achat de l'immeuble de M. Tharin, rte de Lavaux 216*

*Préavis municipal concernant la demande d'un crédit d'étude pour la création d'un parking souterrain dans les jardins du Château.*

#### 10. DISCUSSION ET VOTATION SUR LES MOTIONS DEPOSEES EN POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR

Aucune motion n'ayant été déposée, ce point est caduc.

#### 11. INTERPELLATIONS ET QUESTIONS

**M. Claude Weber** soulève la question de l'amiante dans les bâtiments publics, en particulier dans les collèges. La Municipalité a-t-elle effectué des sondages systématiques dans l'ensemble des bâtiments communaux pour déceler la présence d'amiante afin d'en établir un inventaire ? N'a-t-elle effectué que des sondages ponctuels avant des travaux de réfection ? De l'amiante a-t-il été décelé ? Si oui, les utilisateurs ont-ils été informés et quelles ont été les mesures prises pour assainir ces constructions ?

Réponse de **Mme Aude Savoy** : nous n'avons pas attendu d'avoir des problèmes avec l'amiante. En 2002, avec l'Institut suisse du travail, nous avons procédé à l'identification de tous les matériaux susceptibles de contenir de l'amiante. Au collège du Grand Pont, quelques éléments d'isolation de chauffage en contenaient. Ils n'ont pas été changés, parce que le public n'y a pas accès. Mais ces éléments sont marqués, si bien que des ouvriers appelés à intervenir à cet endroit, sont avertis qu'il y a des précautions à prendre. Au collège des Pâles, tous les

faux plafonds contenant de l'amiante, ont été changés l'année passée. L'Institut suisse du travail a effectué des mesures avant et après les travaux pour vérifier que les locaux sont assainis. Le plafond du local PC des Pâles ne contenait pas d'amiante. Donc, au niveau de la Commune, le problème est réglé. Les utilisateurs n'ont pas été avertis, car les analyses de l'air étaient satisfaisantes. Les plafonds étaient en parfait état, sans fissures, sans accrocs, donc l'amiante ne pouvait se répandre dans l'air ambiant. Dès le moment où il a été décelé, les maîtresses ont été averties qu'il ne fallait pas toucher aux plafonds.

Selon **M. André Kudelski**, cette information pourrait faire l'objet d'un article dans le Régional.

**M. Pierre Bonjour** remarque que le site Internet de la Commune est appelé à devenir un guichet informatique de l'administration. Concernant le Conseil communal, il est souhaitable que la liste des conseillers soit mise à jour et que le PV et l'ordre du jour des séances soient à disposition, non pas sous un format doc de la dernière version Microsoft Word, mais sous un format plus universel, pour que chacun puisse l'ouvrir. D'autre part, les logiciels libres deviennent utilisables. Il serait avantageux pour la Commune de les introduire à la place de Microsoft Office.

Réponse de **M. Guy-Philippe Bolay** : la gestion du site de la Commune a été reprise récemment par le Greffe. Le site doit devenir un outil de travail et d'information. La Municipalité travaille dans le sens indiqué par M. Bonjour. Toutes les informations concernant le Conseil communal (PV, ordres du jour, préavis, rapports de commissions) doivent être diffusées en version PDF et non en version Word pour qu'elles soient facilement téléchargeables sur Mac ou sur PC.

En ce qui concerne le site Internet, la Municipalité a contacté toutes les associations et entreprises locales pour qu'elles puissent régulièrement mettre à jour leurs informations sur notre site. Une base de données facilement consultable a été créée. La Municipalité prévoit, au début de l'année prochaine, une séance réunissant toutes les associations locales pour les informer sur les différentes possibilités d'utilisation de cette base de données.

Quant aux logiciels libres, un rapport du Centre informatique de l'Etat de Vaud conclut que pour la prochaine mise à jour des outils bureautiques, l'Etat va encore privilégier l'utilisation des outils Microsoft. Lors de la mise à jour suivante, la question se posera plus clairement.

**M. Denis Aguet** revient sur la question des salaires et dépose le voeu suivant : "Concernant le budget pour les années 2005 et suivantes, je demande que les charges salariales soient chiffrées en tenant compte également de l'application du statut du personnel de la commune, en particulier de l'article 42. Je souhaite que la Municipalité applique les hausses salariales légales à partir de janvier 2004, la somme manquant au budget pouvant faire l'objet d'un crédit supplémentaire".

**M. Dominique Hofer** remercie la Municipalité pour le soutien qu'elle apporte à L'Esprit frappeur, ce lieu de culture, de poésie et de rêve. Il relève avec satisfaction que la fréquentation du théâtre est en hausse et que les concerts programmés commencent à bénéficier d'une bonne couverture médiatique.

**M. Eric Bonjour** déplore que les cigarettes soient mises en vente, à la portée des jeunes en particulier, dans les automates de Selecta qui se trouvent dans les gares.

Réponse de **Mme Aude Savoy** : les automates se trouvent sur le domaine privé des CFF, donc la Municipalité n'a pas la possibilité d'intervenir. Néanmoins, une rencontre étant prévue en janvier pour discuter de l'exploitation du parking, la remarque leur sera transmise.

**Mme Nicole Dentan Grange** souhaite des informations sur l'avancement du projet COOP.

Réponse de **M. Pierre-Alexandre Schlaeppli** : le projet se trouve au stade du traitement des oppositions par la Municipalité. Il rappelle qu'il y a 2 mises à l'enquête publique, le projet COOP, géré par la Commune et la construction du giratoire, gérée par l'Etat. Les oppositions sont en passe d'être levées, des solutions ont été trouvées avec les voisins. D'ici quelques semaines, les permis de construire pourront être délivrés.

**M. Lucien Chamorel** dépose la **résolution** suivante au sujet du nouveau découpage administratif du Canton en vue de la réduction du nombre de districts : "Afin de ne pas se trouver devant le fait accompli sans avoir réagi, le Conseil communal de Lutry décide :  
 - de soutenir l'idée déjà exprimée par de nombreux citoyens  
 - de demander le maintien d'un district distinct entre ceux de Lausanne et Vevey afin de conserver l'identité particulière de Lavaux, région connue et reconnue dans toute la Suisse.  
 Il charge en outre la Municipalité de communiquer cette résolution au Conseil d'Etat."  
 Une résolution semblable est proposée à tous les Conseils communaux et généraux de l'ensemble des communes concernées.

Cette résolution est appuyée par 5 membres du Conseil, elle est mise en discussion. **Elle est soutenue par MM. Willy Blondel, Michel Monod, André Kudelski, Elle est adoptée à l'unanimité (5 abstentions).**

**Mme Laurence Keller** attire l'attention de la Municipalité sur le problème de la circulation et du stationnement aux environs du collège des Pâles. Aux heures d'école, la densité du trafic est très importante. La sécurité des enfants n'est pas assurée; la Municipalité avait promis de traiter ce problème en priorité, mais à fin 2003, il existe toujours.

Réponse de **Mme Aude Savoy** : le problème sera résolu au début 2004. Le Conseil recevra un préavis, qui concerne une modification importante autour du collège des Pâles, à savoir la construction d'un trottoir, l'instauration d'une zone 30 km/h et une modification complète du système de stationnement.

En attendant la réalisation des travaux, **Mme Laurence Keller** demande une présence accrue de la police pour assurer la sécurité des piétons.

Réponse de **Mme Aude Savoy** : l'effectif des agents est malheureusement insuffisant pour assurer une présence quotidienne autour de tous les collèges de la commune, mais la police fera le maximum pour la sécurité.

**M. Adalbert Martin** demande des éclaircissements au sujet de l'art 109 du Règlement du Conseil : "La décision du Conseil de s'en référer spontanément à l'assemblée de commune, à la demande d'un conseiller appuyé par cinq membres, doit être prise immédiatement après que le Conseil s'est prononcé sur l'objet susceptible de référendum".

Explication de **M. Roland Dumas** : à la demande d'un conseiller appuyé par 5 membres, le Conseil discute et vote, pour savoir si un objet doit être soumis au référendum communal ou pas.

**Mme Claire Glauser** remercie la Municipalité pour la création d'un abonnement de parking interparking. Elle trouve aussi que les jetons pour les parkings sont une excellente idée qui mériterait d'être plus largement connue de la population.

**M. Charles Chappuis** apporte un scoop qui remporte un grand succès auprès du Conseil : une commune du Tessin a formellement interdit aux parents d'amener les enfants à l'école en voiture.

**M. Lucien Chamorel** adresse des remerciements tout particuliers à M. Roland Dumas pour tout le travail accompli pendant ses deux années de présidence du Conseil. Il évoque le référendum communal, l'introduction du vote par correspondance avec ses difficultés techniques et ses maladies de jeunesse, le succès de la sortie à Berne. En remerciement pour les services rendus, il lui offre une tirelire contenant fr. 22,50, somme payée par M. Dumas, d'origine fribourgeoise pour acquérir la bourgeoisie de Lutry. Tous deux sont longuement applaudis.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 18h00.  
La prochaine séance est agendée au 22 mars 2004.

BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président

La Secrétaire

R. Dumas

C. Yechouroun